Image not found or type unknown

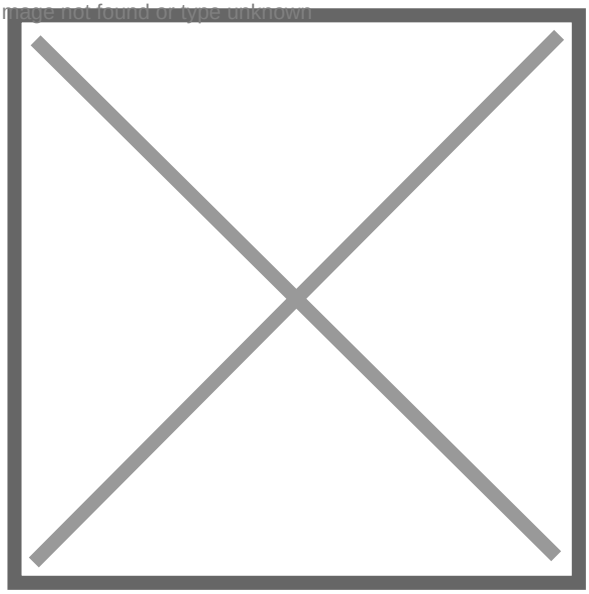

Véhicule volkswagen polo 5 problème système de freinage

Par **vesta03**, le **16/06/2016** à **12:16**

Bonjour,

Je vous contacte car n'arrivant à rien avec volkswagen j'espère que vous pourrez m'aider dans ma démarche. Je m'explique, j'ai acheté en décembre 2014 une Volkswagen polo V neuve dans la concession axone automobile paris 13e. Et pour la première révision le 26 mai 2016, je me suis rendu dans ce même garage. A la suite de celle-ci j'ai reçu un appel m'indiquant que suite au passage à la valise , une panne dans le système de freinage à été détecté (sans pour autant que je sois prévenu au niveau de l'ordinateur de bord). On m'explique aussi que le véhicule ne pouvant rouler, il est préférable de le laisser le temps du diagnostique. 2 jours plus tard je reçois un message vocal m'indiquant que le véhicule est réparé sans que je n'ai signé d'ordre de réparation ni donné mon accord et que l'origine de la panne est un faisceau Electrique défectueux et cela causé par un rongeur d'après eux. Aussi , je doute de ce diagnostique la voiture étant toujours gardé dans un parking individuelle fermé et sans aucune trace de rongeur n'ai déjà été détecté. De plus, avant l'achat de ce véhicule je n'avais jamais eu de problème similaire.
Dans ce message vocal , on m'explique que la réparation à été "gracieusement" pris en charge par le garage.

Seulement voilà , on m'explique qu'aucun document attestant de cette intervention ne peux m'être fourni , ni aucune facture car cette intervention n'inclus que la main d'oeuvre qui à été pris en charge par l'atelier.

Aujourd'hui la voiture est censé être réparé mais je n'ai aucun document attestant d'une tel intervention sur ma voiture , aucune vision sur la garantie de cette intervention "gratuite". On parle du système de freinage ce qui inclus ma sécurité et celle d'un potentiel futur acheteur.

Dans ces conditions je ne peux conduire mon véhicule sereinement et je souhaiterai si cela est possible bénéficier de votre aide afin de trouver une solution à mon problème ou d'annuler cette vente.

Je ne possède que le récapitulatif de la révision incluant la panne détecté dans le système de freinage.
Seulement , le garage a réalisé l'intervention et donc la réparation sans mon accord préalable. La pièce ayant été réparé et non remplacé (car hors garantie d'après le garage). Le rapport de révision peut-il faire office de preuve d'un défaut invisible ?

Merci par avance
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Par **vesta03**, le **16/06/2016** à **20:40**

Bonjour à tous , personne n'a d'idée concernant mon problème ?

Merci par avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés